

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Nombre de conseillers**En exercice : 23****Présents : 19****Votants : 23****Date de convocation****24 mars 2023****Séance du 30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent
BLACHERE, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS,
Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA,
Madame Olivia BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur
Jérôme DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER,

Secrétaire de séance :**Madame Anne-Marie PERRON****OBJET : Reprise et affectation des résultats 2022 – Budget Commune (M14)****Rapporteur : Monsieur Alain ROUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et
suivants fixant les règles de l'affectation des résultats ;

Considérant que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte
Administratif et que les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote
du Compte Administratif ;

Considérant que le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte
1068),
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de
fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur – compte 002) ou en dotation
complémentaire en réserve (compte 1068).

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le résultat de clôture du budget de la commune pour
l'année 2022 se porte à **2 600 302,89 €** et comporte :

- **Un déficit d'investissement de : - 266 954,73 €**
- **Un excédent de fonctionnement de : + 2 600 302,89 €**

Les résultats de l'exercice budgétaire sont constitués de l'excédent réalisé sur chacune des deux
sections, mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Ces derniers font en effet
partie intégrante des résultats du compte administratif.

La section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

- **en dépenses pour un montant de : 370 000,00 €**
- **en recettes pour un montant de : 188 452,00 €**

Ainsi, la section d'investissement laisse apparaître un déficit global d'investissement de **448 412,73 €**, correspondant au déficit d'investissement de 266 954,73 €, repris au compte 001, corrigé du solde des restes à réaliser de 181 548 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

AFFECTE la somme de **448 412,73 €**, en réserve, à la section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget 2023 ;

REPREND l'excédent de **2 151 800,16 €** à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) du budget 2023 ;

INSCRIT l'ensemble de ces montants au Budget Primitif 2023, ainsi que le détail des restes à réaliser.

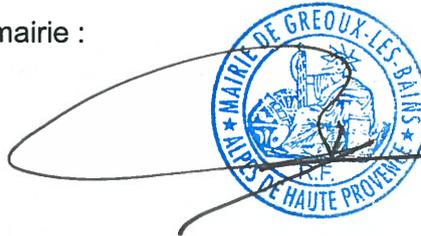
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 30 mars 2023

Signé,
Le **30 MARS 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **04 AVR. 2023**



Paul AUDAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Perron', with a horizontal line underneath.

Anne-Marie PERRON